



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux

Question écrite n° 87001

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur une éventuelle modernisation du répertoire civil. Le répertoire civil est constitué par l'ensemble des extraits des demandes, actes et jugements qui, en vertu des textes particuliers se référant à ce répertoire, doivent être classés et conservés aux greffes des tribunaux de grande instance (TGI). Ce répertoire permet de vérifier la capacité contractuelle des personnes ou l'étendue de leurs pouvoirs. Il assure la publicité de certains jugements rendus en matière d'absence, de tutelle ou de curatelle et de régimes matrimoniaux. Dans son rapport pour l'année 2014, le Conseil supérieur du notariat préconise de refondre, moderniser et dématérialiser le répertoire civil. Il recommande également d'y intégrer les répertoires tenus pour les sauvegardes de justice ou les mandats de protection future activés, qui sont d'une importance considérable. Le répertoire ne saurait remplir correctement son office d'information des tiers s'il continue à ne pas les mentionner. Il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87001

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6083

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)